

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale							
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :					
21/01/19	25/01/19	F01119P0016					
1. Intitulé du projet							
Centrale hydroélectrique de Marolles		g					
2. Identification du	ı (ou des) maître(s) d'ouvrag	ge ou du (ou des) pétitionnaire(s)					
2.1 Personne physique							
Nom	Prénom						
2.2 Personne morale							
Dénomination ou raison sociale	CH MAROLLES Groupemen	t VNF-JMB HYDRO					
Nom, prénom et qualité de la personne	Thibaut DA SOLLER						
habilitée à représenter la personne morale							
RCS / SIRET A c r é e r		Forme juridique SAS					
Joigne	ez à votre demande l'ann	exe obligatoire n°1					
3. Catégorie(s) applicable(s) du table	au des seuils et critères anne	exé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et					
	dimensionnement correspor						
N° de catégorie et sous-catégorie		ojet au regard des seuils et critères de la catégorie oriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)					
29. Installation destinées à la production		puissance maximale brute totale inférieure ou égale à					
d'énergie hydroélectrique	4,50 MW.						
	4. Caractéristiques généra						
Doivent être annexées au présent formu		la rubrique 8.1 du formulaire					
4.1 Nature du projet, y compris les éven							
		les-sur-Seine et utilise la chute généré par le barrage de					
		r Voies Navigables de France pour permettre la Ilement de la Seine entre le bras de la dérivation en					
• •	•	gement de la carrières à l'aide de turbines kaplan					
immergées.	·	·					
		yocompatible au sens du référentiel MADI, la prise d'eau					
sera aménagée pour être rendu incompat orientée à 45 degrés conformément aux p		e grille à barreau espacé de 2cm inclinée à 26° ou					
Un local technique situé en berge rive dro		lipements électriques de la centrale.					
	and the second s						

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est la production d'énergie renouvelable. La centrale aura une puissance maximale brute de 2153 kW et une production annuelle de l'ordre de 7400 MWh par an, ce qui représente la consommation électrique d'environ 6200 habitants.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

L'ensemble du chantier se déroulera sur environ 13 mois.

Les travaux de génie civil les plus exposés aux épisodes de crue seront préférentiellement réalisés en période de faible hydrologie. Les travaux seront réalisés à sec à l'abri d'une enceinte étanche en palplanche construite sur l'île de la dérivation à l'emplacement de la future centrale. La position de la centrale en dehors du lit mineur, permettra de maintenir la gestion actuelle du plan d'eau pendant toute la durée du chantier. Une fois les travaux de génie civil achevé les turbines seront installées à leur emplacement définitif par grutage. Les ouvrages annexes de construction du local technique et de raccordement seront réalisés en parallèle du reste du chantier.

La réalisation de la centrale hydroélectrique sera divisée en 4 lots, confiés à des entreprises locales :

Lot 1 : Génie civil Lot 2 : Vantellerie

Lot 3: Turbine/Alternateur

Lot 4 : Electricité

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La centrale hydroélectrique est pilotée par un automate qui régule le débit d'eau entrant dans la turbine à l'aide des informations collectées par les différentes sondes mises en place. L'automate influe ainsi sur la puissance de la centrale, en fonction du débit disponible dans la Seine. Il prévient les équipes d'exploitation / maintenance de Quadran par mail lors de toute anomalie et arrête la centrale en cas de besoin. En mode dégradé, la centrale hydroélectrique peut être pilotée manuellement, ce qui demande une présence humaine permanente.

Un gardien, employé par la société projet qui sera dédiée à la centrale, réalisera une visite quotidienne du site, l'entretien des ouvrages ainsi que les premières opérations de maintenance. Il s'assurera également de la bonne restitution du débit réservé et du respect du règlement d'eau. Il veillera au bon fonctionnement de la centrale hydroélectrique et pourra agir sur les équipements de la centrale si besoin.

Les équipes d'exploitation / maintenance de Quadran suivront la production de la centrale grâce à des systèmes de télésurveillance en temps réel et réalisent une prise en charge immédiate des défauts. Nos équipes sont prêtes à intervenir 24h/24 et 7j/7 dans le cadre d'un système d'astreintes avec l'outillage et les équipements techniques adaptés. Elles s'assurent de la sécurité des biens et des personnes lors de chacune de leurs interventions.

Les équipes QUADRAN planifieront également les visites techniques annuelles de maintenance préventive (contrôle des installations électriques, contrôle vibratoire, analyse d'huile...).

En période de crue la centrale hydroélectrique sera mise en sécurité (arrêt de la turbine, ouverture de la vanne de dégravage) par le gardien ou un technicien d'astreinte.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ? La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s). Le projet fera l'objet d'un dossier de demande d'autorisation au titre de l'article R214-6 du code de l'environnement, incluant une étude d'incidence.								
		ration - préciser les unités de mesure utilisées						
Hauteur de chute maximale Module estimé Débit non turbinable Débit d'équipement Puissance maximal brute Production d'énergie théorique escomptée par an Cyn m 79 m3/s 10,9m3/s 110,9m3/s 81 m3/s 2153 MW 7400 MWh/an								
4.6 Localisation du projet								
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographique	Long. 03°03'12"800 Lat. 48°23'24"700						
Écluses de Marolles Chemin du bois aux moines 77 130 Marolles sur Seine	Pour les catégories 5° a), 6° cet c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 38°; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: Point de départ: Point d'arrivée: Communes traversées:							
		2.2.4						
Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant? 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation Oui Non Non Non A.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé?								

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	X		ZNIEFF 2 "110001267 - Vallée de la Seine entre Montereau et Melz-sur-seine (Bassée)"
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		×	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		X	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		X	La commune de Marolles sur Seine est située dans le périmètre du Plan des Surfaces Submersibles (PSS) de la vallée de l'Yonne de 1964. Cependant ce plan ne concerne pas le risque d'inondation lié au débordement de la Seine dans la zone du projet. approuvé en mars 2002
Dans un site ou sur des sols pollués ?		×	
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		X	
Dans un site inscrit ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	X		le projet se situe dans le site Natura 2000 Directive Oiseaux de la "Bassée et plaines adjacentes" (FR1112002) Le projet se situe à 600 mètres du site Natura 2000 Directive Habitats de "La Bassée" (FR1100798)
D'un site classé ?		×	Le site classé le plus proche se situe à 9,2 kilomètres. Il s'agit de la "Vallée de l'Orvanne" (9901)

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

	oléter le tableau suiva ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		×	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		\boxtimes	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	\boxtimes		Excavation d'environ 7500 m3 de matériaux pour la création du canal d'amené, de la chambre d'eau et du canal de fuite de la centrale
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		X	
Milieu nature	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante: faune, flore, habitats, continuités écologiques?		X	Construction de la centrale sur une surface d'environ 2000 m² qui nécessitera la modification de 80 mètres de berge en amont et en aval du projet. Construction d'un local technique d'environ 100m² en berge à proximité immédiate de la centrale La moitié des berges impactées par le projet sont actuellement revêtu du palplanche.
			X	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		×	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	×		Le projet est situé dans le lit majeure de la Seine il est potentiellement concerné par des risques d'inondation bien qu'il ne soit pas dans le périmètre d'un PPRi.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	\boxtimes		Circulation de camions et engins de chantier en phase de construction.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?			La turbine sera immergée et n'entraînera aucune nuisance sonore. Le local technique abritera les équipements électriques susceptible d'émettre des nuisances sonores. Une étude acoustique permettra de définir les éventuelles protections sonores à mettre en œuvre pour respecter la réglementation en terme d'émissions sonores.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	X	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	X	
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?	X	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X	

	Est-il susceptible de porter atteinte au			
	patrimoine architectural,		\boxtimes	
	culturel, archéologique et paysager ?			
Patrimoine / Cadre de vie				
/ Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines			
	(agriculture, sylviculture,		×	
	urbanisme, aménagements),			
	notamment l'usage du sol ?			
6.2 Les incide approuvés		fiées c	າບ 6.1 :	cont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
Oui	Non Si oui, décriv	ez leso	quelles	
6.3 Les incide	ences du projet identifi	ées au	6.1 so	nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui	Non X Si oui, décri	ivez les	quels :	

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):

Évitement:

Implantation du projet au niveau d'un seuil existant.

Aucun impact sur les usages existants : pas de modification de la cote du plan d'eau amont.

Réduction:

Mise en place d'une turbine ichtyocompatible. Réalisation des travaux à sec dans une zone batardée, après réalisation d'une pêche de sauvetage, et hors période de reproduction des poissons.

Création d'une passe à poisson permettant d'améliorer localement la continuité écologique de la Seine.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Une évaluation environnementale ne semble pas nécessaire compte tenu des faibles dimensions du projet et de son implantation au niveau d'une chute existante.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	X
2	Un plan de situation au $1/25~000$ ou, à défaut, à une échelle comprise entre $1/16~000$ et $1/64~000$ (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);	\boxtimes
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	\boxtimes
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	\boxtimes
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	\boxtimes
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	\boxtimes

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parlies auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe

Fait à

Signature

- Présentation de Quadran
- Contexte générale du projet
- Présentation du projet hydroélectrique
- Construction et exploitation de la centrale

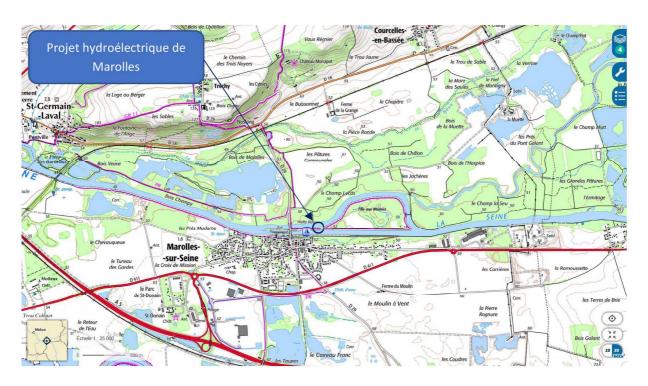
9. Engagement et signature Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus X 22/01/19 Bezien le, T.DA SELLER

II. ANNEXE 2: PLANS DE SITUATION

• Plan de situation à l'échelle 1 / 50 000 :



• Plan de situation à l'échelle 1 / 25 000 :



III. ANNEXE 3: PHOTOGRAPHIES

Vue du barrage de Marolles-sur-Seine depuis la rive gauche aval



Vue sur la berge amont rive droite du barrage de Marolles-sur-Seine







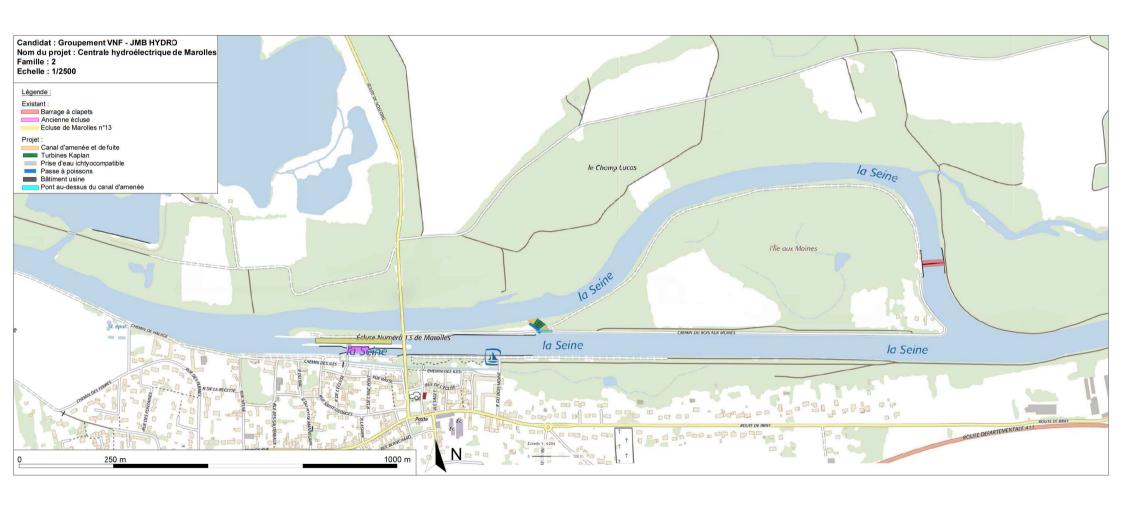
Ecluse de Marolles (n°13)



Chemin du Bois aux Moines au niveau du projet de centrale hydroélectrique de Marolles

Le groupement VNF - JMB HYDRO possède donc la maîtrise foncière pour le projet hydroélectrique de ANNEXE: PLAN DES EMPRISES ET TERRAINS NECESSAIRES AU PROJET HYDROELECTRIQUE Trois turbine Kaplan avec prise d'eau icthyocompatible, passe à poisson, canal d'amené, local technique et plateforme de grutage Zone de 3800 m2 pour implantation de la centrale hydroélectrique

Marolles.



V. ANNEXE 5: PLAN DES ABORDS DU PROJET

Vue aérienne des abords du projet avec parcelles cadastrales à l'échelle 1/5000 (année d'édition de la carte sur Géoportail : 2016) :



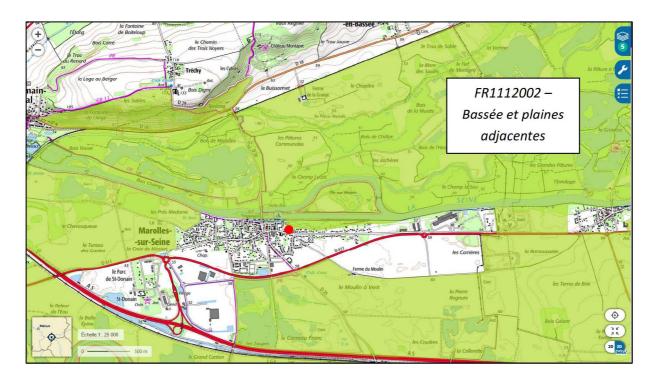
Vue aérienne des abords du projet avec parcelles cadastrales à l'échelle 1/2000 :



VI. ANNEXE 6: PLAN DE SITUATION PAR RAPPORT AUX SITES NATURA 2000

Localisation des zones Natura 2000 Directive Oiseaux sur fonds de cartes IGN échelle 1/25 000 (projet hydroélectrique de Marolles en rouge) :

- FR1112002 – Bassée et plaines adjacentes



Localisation des zones Natura 2000 Directive Habitats sur fonds de cartes IGN échelle 1/25 000 (projet hydroélectrique de Marolles en rouge) :

- FR 1100798 – La Bassée

